

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FÉVRIER 2013*

Le 28 février 2013 à 20h55, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 février 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, M. MONTEIL, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, M. TRAORÉ, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme MATHONNAT
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme SOUGMI
Mme POISAT par M. BANBUCK
M. BOULANGER par Mme THERET
Mme ELMALKI par M. GIRIER
Mme BASSEZ par M. CAVALIER
Mme LATEB par M. ZENOU
M. DESMAREST par M. TRAORÉ
Mme MANDRON-RAUCOULES par Mme BOCABEILLE
Mlle GESTIN par M. CHIALI
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par M. ROUSSEL
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE (en début de séance)
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. DALI

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Avant de commencer cette séance, je vous signale la présence d'un photographe parmi nous. Il est

missionné par le service communication de la ville, pour prendre des photos qui serviront à alimenter le site Internet.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2012. Avez-vous des observations ?

Bernard AUBAGUE

Bonsoir. A la dernière page de compte rendu, il est indiqué que j'ai voté pour l'examen du vœu de Monsieur CHAPPELLIER. Or, je n'avais pas pris part au vote. J'aimerais donc que cela soit modifié.

Jean-Luc LAURENT

Il est vrai qu'habituellement, vous ne prenez pas part au vote sur les vœux.

Y a-t-il d'autres demandes des d'observations ?

Suite à la modification de Monsieur AUBAGUE, je sou mets donc ce procès-verbal aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2013, sur lequel j'ai été saisi de plusieurs remarques de Monsieur DALI. Comme celles-ci ont été transmises par écrit, je vous propose de les intégrer car il s'agit uniquement de remarques de forme.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets donc ce compte rendu aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Merci. Ces deux procès-verbaux vont donc pouvoir être mis en ligne sur le site Internet de la Ville. Nous allons maintenant passer à l'examen du premier rapport.

N°2013-005. APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE ET L'AP-HP SUR L'AMÉNAGEMENT DES FRANGES DU CHU BICÊTRE

Jean-Luc LAURENT

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je ne donnerai pas lecture de ce rapport, préférant en donner l'économie générale.

Ce protocole s'inscrit dans un partenariat qui existe depuis des années entre la Ville et « son » hôpital, le CHU Bicêtre. A ce titre, le square Maurice-Deparis a fait l'objet d'une mise à disposition de la Ville en 1989. Par ailleurs, grâce à un partenariat avec l'AP-HP qui a mis à disposition un terrain,

nous avons pu inaugurer en 2002 le premier parc public de la Ville de plus d'un hectare que la Ville a ensuite aménagé avec le soutien financier de la Région. Il s'agit du parc Philippe Pinel.

Aujourd'hui, la convention mettant à disposition ce terrain d'environ 2 400 m², aujourd'hui le square Maurice-Deparis rue du général Leclerc, est arrivée à échéance, il convient donc ce soir de renouveler la convention. Dans ce cadre, les discussions que nous avons conduites avec Didier ROUSSEL et l'AP-HP nous ont récemment permis de conclure un protocole entre la Ville, l'hôpital CHU Bicêtre et le siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. Il vous est donc demandé d'approuver ce protocole et de m'autoriser à le signer.

Ce protocole va renforcer le nombre de mètres carrés mis à disposition pour des espaces verts au profit des habitants. Par-là même, nous allons poursuivre l'embellissement de la Ville en donnant davantage de qualité de vie à nos concitoyens. Comme la Municipalité s'y était engagée lors des dernières élections, ces terrains concernent l'extension du parc Pinel, ainsi que le terrain attenant à ce parc, dont la moitié de cette superficie (800 m²) sera mise à disposition de la Ville pour procéder à son agrandissement. L'autre partie sera consacrée à la réalisation d'un équipement destiné à la petite enfance que l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris envisage de réaliser pour les besoins du personnel, les places offertes étant en nombre insuffisant au sein du CHU.

Le deuxième projet concerne la rue du Général Leclerc et l'entrée de l'hôpital par cette rue. Ce protocole nous propose des terrains supplémentaires au square Maurice Deparis pouvant être mis à disposition de la Ville. Un d'entre eux concerne l'autre terrain situé de l'autre côté du cheminement d'entrée (piéton et véhicules), resté jusqu'ici sous maîtrise de l'AP-HP qui en assurait l'entretien. Le protocole prévoit donc que le square Deparis et cet autre terrain soient mis à disposition auprès de la Ville. Il propose également de mettre à disposition les autres terrains qui remontent depuis le square Deparis jusqu'à l'amphithéâtre à l'intérieur de l'hôpital. Ces terrains situés derrière les murs d'enceinte sont pour l'instant inaccessibles. Leur surface est d'environ 900 m². Il s'agit des terrains dit « jouxtant la menuiserie du CHU ».

Cet ensemble de terrain de 6 800 m² prévus dans la convention pour mise à disposition feront bien évidemment l'objet de concertations avec la population et d'élaboration de projets d'aménagement, en vue d'une réalisation ultérieure. D'autre part, si le Conseil Municipal approuve ce protocole, il sera saisi ultérieurement d'une convention de mise à disposition. Des textes plus « administratifs » vous seront alors présentés. Parallèlement, si le Conseil Municipal approuve ce protocole tel que je vous le propose, il s'engage à deux choses.

Premièrement, il permet une modification du Plan Local d'Urbanisme, sur lequel figure un emplacement réservé attenant au parc Pinel. Jusqu'en 2005, ce dernier était inscrit comme tel pour éviter toute velléité de construction non concertée entre la Ville et l'hôpital. Le Conseil de l'époque avait en effet retenu cette proposition. Il conviendra également de modifier le PLU et de lever l'emplacement interdisant toute construction sur cet endroit, destiné pour moitié à un équipement de la petite enfance.

Le deuxième engagement n'est pas lourd de conséquences puisqu'il correspond en réalité aux objectifs de la Ville. En effet, en accord avec la société du Grand Paris, l'Etat, et l'AP-HP CHU Bicêtre, il conviendra de définir le projet qui accompagnera l'implantation de la future ligne de métro 14, prolongée jusqu'à Orly, sur les terrains de l'Assistance Publique situés à l'angle de la rue Séverine et de la rue Gabriel Péri. C'est la raison pour laquelle le protocole d'accord fait mention d'un « programme immobilier ». Ce programme fera donc l'objet d'une concertation entre la Ville et l'Assistance Publique, ainsi qu'avec des services de l'Etat et la société de Grand Paris, qui est l'opérateur. Le but est de réaliser des constructions dont la destination fera l'objet de futures discussions. Ce travail a d'ailleurs été prévu dans le cadre du comité de pilotage qui a mis au point du

prolongement de la ligne 14 (comité de pilotage de la station « Kremlin-Bicêtre-Hôpital »). Je ne vous propose donc que de transcrire cet engagement, qui est intéressant pour la Ville.

En outre, un des objectifs est de réaliser un peu de logements et particulièrement du logement qui réponde aux besoins des personnels hospitaliers car il en manque sur ce secteur. Il pourra également y avoir d'autres projets à élaborer de façon concertée avec les différents opérateurs.

Voilà donc le sens de ce protocole qui me permet de consolider le partenariat entre la Ville et l'AP-HP et d'offrir surtout 6 800 m² d'espaces verts à nos concitoyens. Ces espaces seront réalisables et aménageables au fur et à mesure que nous voterons le projet et les crédits nécessaires, puisqu'il nous appartiendra de nous inscrire dans ce sens dans les années à venir.

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Deux choses. Tout d'abord une explication de vote, puis une question. Premièrement, je suis pour cette délibération puisqu'elle va permettre d'augmenter les espaces verts pour la population kremlinoise. Rappelons que ce partenariat avec l'AP-HP avait été initié bien avant votre arrivée en tant que Maire, puisque vos prédécesseurs avaient signé un partenariat entre la Région et l'AP-HP, sur ce qu'allait devenir le parc Pinel.

Deuxièmement, pourrait-on faire quelque chose ultérieurement sur le quinconce droit dévolu quasiment exclusivement aux déjections canines ? Pourrait-on par exemple en limiter une partie ? Enfin, je constate qu'une coquille assez gênante s'est glissée dans la convention à l'article 5, puisque vous parlez d'un permis de construire délivré en juillet 2013, ce qui me semble quelque peu prématuré. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Il s'agit effectivement d'une coquille puisque ce permis a été délivré en 2012, à la fois pour la résidence étudiante et pour la résidence jeunes. Merci de cette observation sur ce point qui nous avait échappé.

Raphaet DALI

Merci, monsieur le Maire.

Il est vrai que la superficie du CHU du Kremlin-Bicêtre est très importante. Par conséquent, le fait de pouvoir dégager certains espaces, propriétés de l'AP-HP, pour les remettre à la Ville est une chose très positive. En effet, beaucoup d'entre eux n'étaient pas utilisés ou sous-utilisés. Par ailleurs, la ville du Kremlin-Bicêtre est également une des communes les plus denses de la région Ile-de-France – toutes les statistiques le montrent. De fait, cela signifie qu'il y a une densité assez importante de bâtiments, par rapport aux autres éléments faisant l'environnement de la cité. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons qu'approuver ce protocole d'accord en ce qui concerne ce partenariat entre l'AP-HP et la Ville. Cependant, nous souhaitons que le Conseil Municipal décide de se fixer pour priorité des priorités les espaces verts et les loisirs pour les habitants du Kremlin-Bicêtre. Autrement dit, nous ne pensons pas que le fait de reprendre les constructions soit une bonne chose dans le contexte de la Ville. Je vous remercie.

Bernard CHAPPELLIER

Chers collègues. Il est vrai que le fait d'offrir plus d'espaces verts aux citoyens est une bonne chose. Cependant, je rappelle que l'AP-HP n'est pas la seule à pouvoir proposer du terrain. En effet, comme cela avait déjà été évoqué en Conseil Municipal – ce qui était d'ailleurs une proposition de la Majorité municipale –, une concertation avait été menée avec le Ministère de la défense pour essayer de permettre à nos concitoyens d'avoir accès aux espaces verts dans le Fort Bicêtre. Je ne sais pas s'il y aura une continuité dans ce sens, mais je suis content de voir qu'effectivement nous

allons pouvoir offrir davantage d'espaces verts un peu plus naturels. Je constate en effet que l'espace Pinel est traversé par une rivière en béton, ce qui n'est pas tellement pratique pour la sécurité des enfants. Aussi, grâce à cet agrandissement, j'espère que nous pourrions revoir également la question de la sécurité dans le parc Pinel. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je ferai donc quelques remarques suite aux observations qui viennent d'être faites. Tout d'abord, je ne prétends pas que l'équipe municipale, que j'ai le plaisir d'animer depuis déjà quelques années, ait tout accompli en matière d'espaces verts. J'ai d'ailleurs rappelé que le projet de protocole d'accord avait été voté en Conseil Municipal en 1989, à travers une convention de 20 ans qui arrivait en échéance en 2009, et qui avait permis la réalisation du square Maurice-Deparis.

S'agissant du parc Pinel, je me souviens que lorsque j'étais conseiller municipal de l'opposition il y a quelques années, j'avais voté et approuvé un projet de protocole avec l'AP-HP en vue de la réalisation d'un parc à l'intérieur de l'hôpital. Ce parc a ensuite été dénommé « Parc Philippe Pinel ». Il est donc clair que cela relève de la municipalité de Madame Decimo.

Cependant, plusieurs longues années se sont écoulées entre 1994 et son ouverture en 2002. Le changement de majorité au Kremlin-Bicêtre en 1995 avec mon élection, a rendu le Conseil Régional, d'une autre couleur politique à l'époque, moins prompt à honorer son engagement. C'est dommageable pour la République. Finalement, nous avons pu lever les obstacles et nous avons eu la joie de pouvoir réaliser le parc Pinel, qui a donc été ouvert en 2002.

C'est donc la municipalité de Gauche en place depuis 1995 qui a réalisé cet équipement, grâce à la Région Ile-de-France qui a aussi connu l'alternance.

Le parc Pinel, a permis de mettre fin à une situation de grande carence pour la Ville en termes d'espaces verts offerts à la population. Par ailleurs, lorsque Monsieur DALI souligne que la Ville est une des plus denses de la région, il a raison. Toutefois, j'observe qu'elle est agréable à vivre, non seulement à l'aune de son nombre d'habitants, aussi à l'aune du nombre de ceux qui veulent y demeurer, mais à l'aune des quelques 2 000 demandeurs de logements que nous avons aujourd'hui. Or, je rappelle qu'il y en avait 1 100 lorsque j'ai été élu Maire. Il y a donc de la demande, qui correspond aussi à la crise du logement que nous connaissons en Ile-de-France et au cœur de la métropole.

Je ne partage pas l'idée qu'il faudrait arrêter de construire. Je pense qu'il faut le faire à bon escient pour permettre le renouvellement et permettre aux jeunes qui veulent s'installer au Kremlin-Bicêtre de pouvoir réaliser leur projet, permettre à ceux qui y ont été élevés de pouvoir y rester. Il faut donc que nous répondions au nécessaire renouvellement des générations. C'est la raison pour laquelle nous continuons et que nous nous sommes inscrits dans un programme raisonnable de construction de logements, au regard de la densité que nous connaissons. Certes, celle-ci est significative, mais elle n'est pas non plus invivable. Elle sera d'ailleurs plus agréable demain grâce aux espaces verts que ce protocole d'accord va nous permettre de réaliser pour améliorer encore cette qualité de vie.

Enfin, s'agissant de l'espace quinconce, il est inclus dans la convention, ce qui n'était pas le cas avant. L'entretien sera donc à la charge de la Ville. A ce titre, nous aurons évidemment un projet à concevoir et à concerter avec les habitants, pour que ces espaces verts soient pleinement utiles et efficaces, et que nos concitoyens y aillent avec plaisir.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets ce protocole aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

N°2013-006. RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE REPORT A LA RENTRÉE 2014 DE L'APPLICATION DU DÉCRET RELATIF A L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE

Jean-François BANBUCK

Si le titre est limpide, il apparaît cependant nécessaire de rappeler quelques éléments de contexte et d'objectifs à la proposition que je présente au nom de la municipalité.

En effet, la question aujourd'hui posée à l'école est d'importance. Comment enrayer la lente et continue perte de niveau que constatent à la fois les enquêtes internes et nationales et les comparaisons internationales ? Cette question du niveau scolaire est loin d'être anodine car en y réfléchissant un peu, si nous laissons se dégrader la situation sans réagir, nous finirions par miner le pacte républicain de manière insidieuse. Bien entendu, il ne revient pas à la Ville d'apporter toutes les réponses à cette question majeure car elle ne souhaite pas municipaliser la question scolaire. Bien au contraire, nous sommes attachés au principe d'une Education nationale.

Pour autant, la question scolaire intéresse toute la nation et il ne s'agit pas de la laisser circonscrite au monde enseignant ou aux parents d'élèves. C'est donc dans cet esprit que depuis plusieurs années, la Ville s'est inscrite dans un partenariat, qui, avec toutes les parties prenantes, s'est concrétisé par le projet éducatif local, permettant ainsi une continuité éducative entre tous les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Ce projet éducatif local a conduit à mettre en place une très large palette d'activités coordonnées, à la fois dans les temps qui encadrent le temps scolaire et dans le temps du mercredi. Les activités sont donc largement fréquentées et organisées, tant par des structures municipales que par des structures associatives. Nous pouvons même dire que l'ensemble de ces activités sont plébiscitées au regard de leurs taux de fréquentation. De fait, elles n'ont quasiment pas souffert de la réforme brutale du Ministre Darcos, qui avait d'autorité supprimé l'école du samedi matin.

Aujourd'hui, la réforme des rythmes scolaires décidée par le Gouvernement ne réglera pas à elle seule tous les enjeux posés à l'institution scolaire. Cependant, je pense qu'elle participera à l'amélioration des temps et des modalités d'apprentissage. Aussi, nous ne pouvons que nous en féliciter. Pour autant, elle impacte de manière considérable les dispositifs que nous avons mis en place localement, et que je veux résumer brièvement.

Tout d'abord, elle diminue le temps scolaire quotidien, tout en maintenant l'amplitude de présence des enfants dans l'école et en réintroduisant une demi-journée supplémentaire pour maintenir le temps scolaire hebdomadaire, à savoir le mercredi. A ce titre, comme cette dernière est amendable, elle peut éventuellement être déplacée le samedi sur demande d'une dérogation. Le temps scolaire laisse de la place à du temps d'activité périscolaire d'environ 45 minutes par jour. Sur ce point, il revient à la collectivité de placer ce temps soit le midi par extension de la pause méridienne, soit le

soir en fin de temps scolaire – le tout pouvant éventuellement être panaché avec un certain nombre de combinaisons possibles sur lesquelles je ne m'étendrai pas.

Notre enjeu est donc assez clair. Il s'agit de maintenir le niveau de prestation existant, voire de l'améliorer, en l'adaptant à un nouveau calendrier en tenant compte prioritairement de l'intérêt de l'enfant, mais aussi des contraintes des familles, du corps enseignant, de nos partenaires associatifs, des institutions et des services municipaux.

Réussir cette adaptation – qui ne porte pas seulement sur le calendrier mais aussi sur le contenu de ces nouveaux horaires périscolaires – exige du temps. Le Président de la République en a d'ailleurs bien conscience, puisqu'il avait indiqué qu'il ferait cette ouverture de report possible en 2014 dès le mois de novembre, devant le congrès de l'Association des Maires de France.

Ainsi, comme beaucoup d'autres villes – telle que Lyon qui est déjà fortement investie dans les temps scolaires –, nous vous proposons de reporter l'application de cette mesure à la rentrée 2014, ni dans un esprit dilatoire ni dans un esprit d'opposition. En effet, nous considérons que ce délai supplémentaire est la condition indispensable pour organiser la concertation que nous devons impérativement ouvrir avec l'ensemble des parties concernées (parents d'élèves, enseignants, associations sportives et culturelles), aux termes de laquelle des décisions pourront être prises par la Ville pour 2014. Ainsi, le dispositif retenu sera le fruit d'un travail en commun. De plus, il répondra pleinement aux exigences des enfants pour améliorer leurs conditions d'apprentissage et pour faire en sorte que le temps périscolaire supplémentaire que la Ville organisera soit au service de cette éducation encore mieux qu'il ne l'est aujourd'hui. C'est en effet une des conditions indispensables pour faire de nos enfants de futurs citoyens.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Qui souhaite intervenir ?

Ibrahima TRAORÉ

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le groupe Front de Gauche « Décidons ensemble notre Ville » partage la décision de repousser la mise en place de la réforme du rythme scolaire pour la rentrée 2014 car nous pensons que nous ne pouvons faire l'économie d'un débat sur l'école avec les Kremlinoises et les Kremlinois. En effet, si les parents et les enseignants approuvent la nécessité d'une réforme du temps scolaire, ils s'inquiètent cependant de son contenu et des conditions dans lesquelles celle-ci est actuellement menée.

Ce nouveau rythme soulève des questions d'organisation, tant pour les parents que pour les collectivités. Aussi, dans l'état actuel des choses, des interrogations demeurent. Par exemple, les moyens pour traiter les difficultés scolaires au sein même de l'école ne sont pas abordés. De plus, alors que le temps de présence des enseignants augmente, aucune revalorisation salariale n'est envisagée. Le financement est également largement évoqué, avec là aussi, une inquiétude légitime des collectivités. En effet, comme celles-ci ne pourront pas prendre en charge le temps périscolaire, cela aggravera encore plus les inégalités territoriales et scolaires. Une telle réforme nécessite donc concertation et préparation.

Pourquoi le Gouvernement commence-t-il par la question du rythme scolaire ? Pourquoi ne pas aborder cette question dans sa globalité, de la maternelle au lycée, et après avoir défini une orientation claire en matière d'éducation, pour une grande loi de refondation ? D'autre part, la question difficile de l'articulation des temps familiaux, des temps scolaires et des activités périscolaires et extrascolaires doit également être réfléchie et débattue. Nous demandons au Gouvernement de surseoir aux mesures sur le temps scolaire et de prendre ses responsabilités pour en faire une règle commune. Ce n'est pas aux villes de décider de l'obligation scolaire, qui par ailleurs doit être égale sur le territoire national. L'obtention d'un délai permettrait donc des expériences

concertées et contrôlées, dont les résultats seraient appréciés en fonction du recul de l'échec scolaire constaté. Merci.

Bernard AUBAGUE

Je ferai une remarque sur la précipitation de ce Ministre, qui a imposé un projet avec une « carotte » financière, dont certains décrets viennent seulement d'être publiés – et encore, je ne suis pas certains qu'ils le soient tous. Ce Ministre ne semble pas avoir les pieds sur terre, et, à première vue, ne connaît pas l'inertie de la concertation pour la mise en place et l'information obligatoire de telles mesures pour les familles. Le débat est complexe et tous les experts ne sont pas d'accord. Aussi, comme ce report nous permettra effectivement de mieux préparer la réponse, je voterai donc pour.

Raphaet DALI

Il m'avait semblé entendre que la demande de report de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 était déjà pratiquement convenue. En effet, il me semble que le ministère avait prévu de la retarder pour laisser le temps aux consultations et que des décisions soient prises au niveau des collectivités locales.

D'autre part, je suis surpris de voir qu'un certain nombre de mes collègues de Gauche ne sont pas tout à fait d'accord avec le contenu de cette réforme préparée par un ministre de Gauche. Etant de Droite, ce n'est d'ailleurs pas à moi de défendre la réforme de messieurs les ministres de Gauche. Toutefois, je voudrais faire part de certains constats.

Premièrement, d'après les statistiques européennes, la surcharge scolaire en France est l'une des plus élevées d'Europe. Autrement dit, la densité des cours dans les écoles françaises est beaucoup plus élevée par rapport à la moyenne que l'on trouve dans certains pays européens. En revanche, la durée des vacances est plus élevée dans les écoles françaises que dans le reste des écoles européennes. Autre statistique, le sac à dos scolaire des élèves français est un des plus lourds d'Europe. Bref, je tenais à vous faire part de ces statistiques afin d'avoir une idée d'ensemble de ce problème de réforme des rythmes scolaires car tout cela est lié. Par ailleurs, d'après ce que j'ai lu, le ministère envisage également de demander que l'organisation de cette réforme soit déléguée aux communes et aux collectivités territoriales.

Aussi, malgré tous ces éléments, dont certains sont positifs et d'autres négatifs, il existe une contestation de la part du Front de Gauche, des syndicats et des associations des parents d'élèves. Or, tous sont d'accord sur le fait qu'il faut plus de concertation au niveau local, afin de réfléchir à l'application effective et pratique de cette réforme. Aussi, comme cela prendra du temps, le report de cette réforme à la rentrée 2014 semble tout à fait logique. Enfin, je pense qu'il est aussi logique que nous réfléchissions au niveau local sur les points positifs et les points négatifs de cette réforme car je dois reconnaître qu'elle n'a pas que des points négatifs.

Bernard CHAPPELLIER

La question de cette réforme n'est pas uniquement liée au rythme scolaire car je pense que l'Education nationale devrait mener une réforme beaucoup plus en profondeur. C'est du reste ce que nous avons déclaré à EELV, même si bien entendu, nous soutenons le Gouvernement sur cette question. Il faut en effet tenir compte de la question des enfants, de la question des parents, mais aussi de celle des enseignants, à qui on donne parfois une idée d'un nombre d'heures qui ne correspondrait pas suffisamment aux besoins de l'Education nationale. Or, je rappelle que ces mêmes enseignants ne se contentent pas de travailler uniquement à l'école mais qu'ils ramènent aussi du travail chez eux. Il est important de le souligner. Il faut donc aussi tenir compte de cette situation pour les enseignants.

Nous allons donc bien entendu voter pour ce report car je pense effectivement que chaque commune n'a pas la même réalité sur ce sujet. Il est donc important de mener une concertation locale, puisque le Gouvernement souhaite que cela se passe localement et que cette réforme soit adaptée aux situations locales. Il n'en demeure pas moins que certaines informations me laissent entendre que les enseignants et les parents ne sont pas sur les mêmes lignes. En effet, les parents préféreraient que ce soit le mercredi et les enseignants préféreraient que ce soit le samedi. Il doit donc y avoir une discussion sur ce sujet, notamment sur l'organisation et sur les moyens puisque le coût n'a pas encore été défini et qu'il faudra bien trouver des recettes afin de pouvoir financer ces nouvelles règles. Je voterai donc pour ce report, sachant qu'il faudra peut-être prévoir une refonte sûrement plus importante du système éducatif dans le cadre de la négociation sur le plan national.

LAURENT GIRIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaitais prendre la parole au nom du Groupe Socialiste pour expliquer les raisons qui nous amènent à soutenir pleinement la position de la municipalité sur cette question. Pour cela, je mettrai simplement en perspective ce que le Ministre a cherché à faire en revenant sur la réforme Darcos, qui nous a été imposée assez brutalement. D'ailleurs, il me semble qu'elle avait pour vocation de permettre, assez largement, à la population la plus favorisée, de libérer totalement le week-end pour rejoindre leur résidence secondaire. C'était en effet l'une des conséquences de cette réforme.

L'une des raisons pour lesquelles nous avons commencé à nous attaquer au sujet des rythmes scolaires – pour faire écho à une réflexion disant que le problème n'était pas traité dans sa globalité –, était due au fait que les inégalités se creusaient principalement durant le primaire. D'ailleurs, toutes les études le démontrent. C'est en effet par ce biais qu'il fallait prendre le problème et qu'il fallait marquer une priorité. C'était d'ailleurs un des engagements du nouveau Président de la République. Nous sommes donc très contents de voir que cela se concrétise dans les faits.

Pour autant, fallait-il imposer cette réforme dès la rentrée 2013 ou – comme un autre Président a pu le dire en son temps –, laisser du temps au temps ? Sur ce point, nous pensons qu'il est utile non pas de laisser du temps pour la consultation – comme le disait Monsieur DALI –, mais de laisser du temps pour la concertation. Cela nous permettrait ainsi d'organiser au mieux l'harmonisation des temps périscolaires sur la Ville avec les associations et le conservatoire. Enfin, j'ajouterai – mais cela est un détail –, que vous devriez vous féliciter, Monsieur DALI, d'être dans le Val-de-Marne concernant le poids des cartables puisque le Conseil général du Val-de-Marne a pris la responsabilité de doter chaque collégien d'un ordinateur portable en vue d'alléger leur sac. Aussi, pour toutes ces raisons, il nous semble tout à fait pertinent de repousser la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée de septembre 2014. C'est la raison pour laquelle le groupe Socialiste approuvera cette délibération. Je vous remercie.

Jean-François BANBUCK

Je souhaiterais apporter une précision technique sur la date d'application de cette réforme et répondre en ce sens à Monsieur DALI, puisque le décret du 24 janvier 2013 (paru le 26 janvier) est très clair. En effet, si les villes ne demandent pas de dérogation d'ici le 31 mars, – date qui a d'ailleurs été repoussé puisqu'elle était initialement prévue le 1^{er} mars –, la réforme s'appliquera dès la rentrée prochaine. Cependant, il a largement été indiqué qu'à partir du moment où les villes feraient une demande de dérogation, celle-ci serait acceptée. C'est d'ailleurs tout le sens des propos que le directeur académique a tenus lors d'une réunion à laquelle Monsieur le Maire et moi-même participions afin de nous assurer de ce point. Par ailleurs, il faut savoir que cette dérogation ne sera pas automatique si nous devons être amenés à demander le déplacement de la demi-journée supplémentaire du mercredi au samedi.

Cela m'amène donc à commenter ce que disait Monsieur CHAPPELLIER sur les positions des uns et des autres. Tout d'abord, pour avoir rencontré, au moment de la consultation, une partie des parents, des enseignants et des directeurs d'écoles ces dernières semaines, je crois que ce que vous dites n'est pas totalement faux. En revanche, les choses sont beaucoup plus nuancées que vous le dites. D'ailleurs, un des enjeux des consultations qui seront menées, consistera à essayer de peser ensemble les avantages et les inconvénients des différentes solutions qui s'offrent à nous. Si les positions continuent de diverger, nous tenterons alors de rapprocher les points de vue. En outre, il faut aussi tenir compte du fait que les enseignants ont leur point de vue et que l'institution ou leur hiérarchie peut en avoir un autre. De fait, il est donc essentiel que nous ayons des discussions très approfondies pour tenter de dégager le dispositif qui sera le plus favorable aux apprentissages des enfants, car dans le fond, c'est bien de cela dont il s'agit.

Ce sera seulement grâce à ce travail en commun, que nous pourrons ensuite faire émerger les évolutions de notre organisation, qui nous permettront de commencer à réaliser des chiffrages. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle nous ne parlons pas du tout d'argent aujourd'hui. Le fait de parler d'argent aujourd'hui serait effectivement prématuré car cela supposerait que la Ville a déjà une idée assez arrêtée de ce qu'elle fera. Cependant, je souligne qu'il y a tout de même une incidence financière dans cette décision puisque nous faisons l'impasse sur environ 100 000 €. C'est en effet la « carotte » financière agitée aujourd'hui pour inciter le maximum de villes à s'inscrire dans le dispositif dès cette rentrée. Toutefois, il nous a semblé qu'il était beaucoup plus important de prendre le temps nécessaire pour mettre au point une vraie réforme.

Raphaet DALI

Je voulais juste signaler à Monsieur GIRIER que je faisais allusion au cartable des écoliers et non à celui des collégiens. Je me réjouis cependant qu'une telle mesure ait été prise en faveur de ces derniers. Or, si j'ai posé la question du poids des cartables des écoliers, c'est tout simplement à cause des ravages de la scoliose et de la cyphose, auxquels les enfants sont très sensibles.

Jean-Luc LAURENT

Chacun mesure que ce n'est pas ce soir que nous allons pouvoir régler cette question. Le plus important est que cette décision soit prise par le Conseil Municipal. Cela contribue au débat, nous permet de mesurer les choses entre nous et de les apprécier. Dans la procédure, il était d'ailleurs prévu que le Maire adresse (ou n'adresse pas) une demande de dérogation. Aussi, au regard des enjeux sur la Ville, il nous a semblé, avec Monsieur BANBUCK et l'équipe municipale, que la moindre des choses était d'en parler au sein du Conseil Municipal. Par conséquent, sur la base de la décision que nous allons prendre ce soir, je transmettrai notre délibération pour solliciter cette demande de dérogation, puisque j'ai cru comprendre que cette proposition était largement partagée. J'ai insisté également sur le fait qu'elle résulte d'une concertation menée par Monsieur BANBUCK et moi-même, ainsi qu'avec l'inspection de l'Education nationale. Cette concertation a également eu lieu avec les Directions d'écoles, les associations de parents d'élèves, le conservatoire municipal – que j'ai rencontré avec Madame MATHONNAT –, et le CSAKB, qui est particulièrement impliqué à travers l'école du sport qui existe le mercredi matin, ce qui entraîne beaucoup de conséquences.

Je précise que lors de ces échanges, les points de vue étaient divergents quant au report. Cependant, il est clair que le besoin de concertation et de discussion pour élaborer un projet collectif qui fédère des acteurs – enseignants, parents d'élèves, associations et institutions locales concernées par le temps scolaire et le temps périscolaire – est partagé par tous. Nous comptons donc ne pas différer les choses pour en reparler dans un an. Bien au contraire, nous allons poursuivre la consultation et le travail qui ont été mis en place pour examiner les différentes propositions qui ont été faites. Il est bien évident que nous rediscuterons de ce sujet le moment venu au Conseil Municipal, lorsque nous aurons conduit à son terme le processus de concertation qui a déjà commencé et qui sera prolongé.

D'autre part, au regard des dispositifs que nous avons mis en place – seuls ou avec des partenariats – nous avons d'autant plus besoin de ce temps de concertation pour réussir la mise en œuvre d'une telle réforme, qui dans ses objectifs, doit permettre de mieux tenir compte des différents temps de l'enfant. Nous devons en effet lui apporter davantage d'épanouissement sur le temps scolaire et le temps périscolaire, qui représente lui aussi un temps éducatif. A ce titre, la Ville peut d'ailleurs s'honorer d'avoir mis en place beaucoup de dispositifs en concertation avec les différents acteurs dans le cadre de l'élaboration d'un projet éducatif local, qui évoluera prochainement sous la forme d'un nouveau dispositif. Nous allons nous atteler à mettre au point ce nouveau projet éducatif territorial dans la période à venir, puisqu'il relève de la responsabilité des villes.

Par ailleurs, sachez que j'ai également informé les parents d'élèves et les enseignants il y a quelques jours du rapport qui vient de vous être présenté, afin que chacun connaisse la position de la Municipalité. Il nous faudra donc organiser des réunions pour poursuivre cette concertation, en vue d'une mise en œuvre pour la rentrée de septembre 2014.

Je mets donc aux voix ce rapport pour m'autoriser à solliciter le report de la réforme à septembre 2014.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Cette décision est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.
Nous passons maintenant au rapport suivant.

N°2013-007. APPROBATION DE L'AVENANT N°2012-01 RELATIF AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2012-2014

Zohra SOUGMI

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

D'un commun accord avec la Caisse d'Allocations Familiales, nous avons modifié la convention d'objectifs et de financements signée en décembre 2011, et allant jusqu'au 31 décembre 2014 par cet avenant, dans l'intérêt du bon fonctionnement du relais d'assistantes maternelles, placé comme pôle unique de la petite enfance au niveau de l'information et de la formation pour les familles qui viennent s'informer sur les différents modes de garde ou pour apprendre à devenir employeur. Aussi, elles sont rassurées de constater qu'il existe un lieu d'animation spécifique aux assistantes maternelles et à leurs petits, animé par une éducatrice de jeunes enfants. Le relais garantit également aux parents un service d'écoute, de conseils et d'orientations.

Pour les assistantes maternelles, c'est un formidable outil de promotion de leur activité. Elles ont la possibilité d'y suivre des formations en partenariat avec d'autres organismes tels que la PMI et les spécialistes de la petite enfance sur des thématiques basées autour de la santé, de l'éducation, de l'alimentation et du couchage. Enfin, les tout-petits accompagnés de leur assistante maternelle bénéficient régulièrement de jardins d'enfants au sein d'un équipement adapté aux différentes étapes de leur évolution.

Aussi, pour permettre de mener à bien ces objectifs, de répondre au mieux aux besoins des Kremlinois et d'aider la responsable du relais, nous avons besoin de renforcer notre service par la

création d'un poste d'accueillante. La CAF soutient cette initiative en nous apportant une aide financière complémentaire.

Au vu de ces explications, je vous demande donc de bien vouloir valider cet avenant.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce projet ?

Bernard AUBAGUE

Je suis pour cet avenant. Cependant, je voulais simplement faire une remarque sur la page 7 sachant qu'effectivement, ce n'est pas vous qui êtes chargé de la rédaction de ce document. En effet, dans le tableau situé en bas de cette page, il est inscrit « dont subventions du partenaire ». Cela induit en erreur car le « dont » est en trop. Pour autant, nous comprenons bien qu'il y ait 65 265 € de dépenses et 22 789 € de recettes.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres remarques ? *(Il n'y en a pas).*

Je ne suis pas sûr d'avoir la capacité à demander des modifications sur un document qui nous est transmis pour décision et approbation, d'autant plus qu'il a déjà été validé par la CAF. Je pense donc qu'il restera en l'état malgré cette difficulté de compréhension. Toutefois, j'ai compris que cela ne semblait pas essentiel aux yeux de Monsieur AUBAGUE, puisqu'il approuvait le fonds de ce partenariat supplémentaire et le financement d'un poste de plus pour le relais d'assistantes maternelles proposé par Madame SOUGMI.

Je mets donc le rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au rapport n° 8.

**N°2013-008. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAVB ET PRISE DE COMPÉTENCE
« AMÉNAGEMENT, RENATURATION ET ENTRETIEN COURANT DES COURS D'EAU »**

Jean-Luc LAURENT

Il n'a échappé à aucun membre du Conseil Municipal, ni au public, que nous n'avons pas de cours d'eau sur la Ville. Cependant, il existe un cours d'eau au Val de Bièvre. Il s'agit de la Bièvre. Elle est encore largement enterrée et a également fait l'objet de travaux pour réaliser une ouverture sur différents espaces. Je pense en particulier à Fresnes et au terrain des Prés où la Bièvre ressort. Par ailleurs, d'autres projets ont également avancé, notamment à Arcueil et à Gentilly.

S'agissant du conseil communautaire et de l'exécutif communautaire, je rappelle que la décision de nouvelles compétences requiert l'approbation ou la non approbation des communes. En outre, même si la Ville n'est pas directement concernée, elle l'est quand même par les compétences qui impactent financièrement le fonctionnement de l'Agglomération. Il m'a donc semblé légitime d'avoir une délibération explicite d'approbation de cette prise de compétence, même si elle ne nous concerne pas directement en termes de réalisations. En revanche, elle nous concernera

indirectement au point de vue du budget de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre. Tel est le sens de ce rapport qui vise donc à vous proposer d'approuver la prise de compétence « aménagement, renaturation et entretien courant des cours d'eau ».

Y a-t-il des observations ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets donc le rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant. Comme Monsieur GUILLAUD-BATAILLE est absent ce soir, je vais vous présenter cette délibération.

N°2013-009. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ASSOCIATIONS - EXERCICE 2013

Jean-Luc LAURENT

Ces subventions concernent principalement des associations locales pour un montant total de 14 900 € au titre de l'année 2013. Je ne vous donne pas la liste car vous l'avez déjà dans la délibération.

Y a-t-il des observations ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets donc le rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : *M. NICOLLE pour « Au Sergent du Kremlin »*

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

N°2013-010. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ACSED (ACTION CARITATIVE D'AIDE ET DE SECOURS AUX ENFANS DÉSHÉRITÉS) - EXERCICE 2013

Jean-Marc NICOLLE

L'ACSED intervient principalement au Togo. Cette subvention aidera à la création d'un forage permettant un meilleur accès à l'eau potable à Noépé au Togo. Par ailleurs, nous organisons une commission deux fois par an avec Monsieur GUILLAUD-BATAILLE dans le cadre de la coopération décentralisée. Cela permet d'instruire un certain nombre de dossiers sur lesquels la Ville peut être sollicitée dans le cadre de la solidarité internationale. Ce projet avait donc été retenu lors de la commission du 24 novembre 2011.

Nous avons ainsi poursuivi le travail d'accompagnement auprès de l'association, qui a également finalisé la totalité de son plan de financement pour mener à bien son projet. En effet, vous imaginez bien que l'aide de la Ville de 4 000 €, soit 18 %, ne finance pas la totalité de ce projet. Ce soir, nous vous proposons donc d'attribuer un premier versement de 1 000 € pour le démarrage des travaux. En outre, si le projet est mené à bien, nous serons ensuite amenés à devoir délibérer de nouveau sur l'accord en totalité dans le cadre de l'accompagnement que nous menons et du suivi régulier du projet, soit sur un montant de 3 000 €. Vous êtes donc appelés à vous prononcer sur un montant de 1 000 €, sachant que nous avons un accord de principe auprès de l'association si la délibération est retenue dans ces termes.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Je connais moi-même le Togo pour m'y être déjà rendu dans le cadre d'actions humanitaires pour des forages liés à l'eau dans les villages de Yokélé et de Dagbati, dont j'ai d'ailleurs un excellent souvenir. Je voterai donc pour cette délibération car il est effectivement important d'aider les Togolais. Cependant, je me demandais si l'association ACSED avait son siège au Kremlin-Bicêtre.

Raphaet DALI

Je voulais juste signaler que ce type de partenariat ou d'aide sous forme de ponts avec certains pays africains est une excellente chose. Je pense même que chaque commune devrait prévoir une activité avec une ville africaine. Cela serait une très bonne initiative, notamment dans le cadre du rayonnement de la francophonie.

Bernard CHAPPELLIER

Au-delà de cette délibération, je voudrais souligner que le Togo – qui n'est pas spécialement un pays démocratique avec l'installation du fils Eyadema, qui mène une politique d'austérité dans son pays –, nous amène nous, collectivités locales, à régler les problèmes qui devraient être réglés par ce gouvernement. Aussi, si l'aide de la France n'existait pas sur ce genre d'activité, il y aurait peut-être encore plus de misère. A ce titre, il serait d'ailleurs intéressant que la France se positionne vraiment un jour sur la question politique du Togo et qu'elle arrête de soutenir les dictatures.

Laurent GIRIER

Je voulais juste poser une question de forme sur le vote de la délibération qui demande au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 000 € au final. Aussi, faut-il voter sur les 1 000 € ou sur les 4 000 € ?

Jean-Luc LAURENT

Jean-Marc NICOLLE pour répondre.

Jean-Marc NICOLLE

Tout d'abord s'agissant du siège, le siège national n'est pas situé au Kremlin-Bicêtre. Nous avons un comité local. Cette association a d'ailleurs participé à un certain nombre d'activités ou de manifestations dans le cadre de la semaine internationale, notamment sur la question de l'eau où elle avait grandement participé aux débats.

Pour répondre à Monsieur CHAPPELLIER, je rappelle que nous octroyons une subvention à une association et que nous ne sommes pas dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée. Notre collectivité ne s'inscrit donc pas dans une démarche du ministère des affaires étrangères, comme nous pouvons le faire pour d'autres coopérations. Il s'agit d'une association locale qui a

décidé de mener un projet, comme l'a fait SOS enfants suite au séisme à Haïti, pour lequel nous avons participé à la mise en place d'un projet sur des microcrédits. Nous venons donc aider un projet mené par une association locale.

Ensuite pour clarifier les choses, lorsqu'une association présente un projet, elle le présente avec un budget global. Or, j'estime que nous devons d'abord impulser puis aider. De plus, ce sont généralement des projets difficiles à mener. Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'argent public, il est aussi important de pouvoir s'assurer de la bonne utilisation de cet argent. En effet, nous savons qu'il existe parfois des projets qui ne peuvent être menés à terme, et ce pour diverses raisons. C'est la raison pour laquelle, nous impulsions d'abord lorsque nous attribuons des subventions sur des projets de ce type. Ensuite, nous assurons le suivi et versons la somme en deux temps. Cela n'est d'ailleurs pas propre à la ville du Kremlin-Bicêtre car d'autres collectivités le font également, comme le Département ou le Conseil régional. Nous proposons donc de ne pas verser directement 4 000 €.

Aussi, afin d'être transparent au sein de ce Conseil Municipal, il s'agit donc de se prononcer sur 1 000 €. Toutefois, si le projet est mené à son terme, et suite à l'engagement que nous avons fait passer dans cette commission, la Ville doit être en mesure de pouvoir verser la totalité de l'aide sur laquelle nous nous sommes engagés. J'ai donc voulu indiquer en toute transparence qu'il y avait un accord de principe sur un montant total de 4 000 €, même si nous ne délibérons ce soir que sur 1 000 €. Nous délibérerons une prochaine fois sur la suite donnée à ce projet.

En termes budgétaire, et afin d'éviter de pénaliser d'autres projets, il serait par ailleurs dommage de fléchir immédiatement 4 000 €, plutôt que de le faire dans un ou deux ans car nous ne savons pas exactement le temps que prendra l'association pour mener à bien ce projet. Nous aurons donc à inscrire une ligne de crédit dans le budget 2014, sachant que nous avons une réserve de 10 000 € pour aider les projets dans le cadre de la coopération décentralisée. Nous sommes donc attentifs à la qualité des projets, et non à la lecture économique.

Enfin, comme Monsieur AUBAGUE connaît bien le Togo, je tenais également à souligner que les risques de forage dans un tel pays peuvent très rapidement générer des risques de conflits d'intérêts économiques au sein d'un même village. A ce titre, nous avons d'ailleurs demandé à l'association de travailler sur un règlement d'utilisation du puits en question, de manière à ce que ce dernier ne bénéficie pas uniquement à quelques locaux, mais qu'il bénéficie bien à l'ensemble du village. De plus, nous avons aussi la volonté de veiller à la réalité et aux valeurs de ce projet, ce qui n'était pas aussi affirmé au départ.

Jean-Luc LAURENT

Merci.

Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant, sachant qu'une décision modificative vous a été déposée sur table.

N°2013-011. DEMANDE DE SUBVENTION : OPÉRATION DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT POUR L'ECHO

Paul MATHONNAT

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Dès la conception de l'équipement culturel l'ECHO, récemment inauguré, la Municipalité avait fait le choix d'y intégrer un auditorium, puisque le bâtiment avait pour vocation d'abriter la médiathèque et le conservatoire municipal. Ce dernier exerce actuellement ses activités dans l'enceinte du théâtre.

L'auditorium avait donc été conçu avec un double objectif. Premièrement, celui de satisfaire pleinement le souci d'équipement culturel en permettant à la médiathèque et au conservatoire de présenter les activités de leur ressort respectif. Deuxièmement, cet équipement devait répondre éventuellement aux besoins internes de la Ville, définis dans le cadre de l'activité municipale. A ce titre, des professeurs du conservatoire ont d'ailleurs donné un concert hier soir au sein de l'auditorium. De la même façon, une réunion a eu lieu en début de semaine sur la présentation de l'analyse des besoins sociaux où la Ville avait invité certains de ses partenaires.

Aussi, comme cet espace n'avait pas été doté des équipements professionnels dès son ouverture, un appel d'offres a été lancé. Suite à une procédure de mise en concurrence, la Ville avait ainsi retenu la société Idéo pour fournir l'équipement complémentaire professionnel (matériel de sono, lumière et son). Aussi, afin de l'aider à financer ses investissements, la Ville sollicite une subvention d'un montant maximal le plus élevé possible auprès de l'Etat dans le cadre du concours de l'Etat aux bibliothèques municipales pour les opérations d'équipement de matériel et de mobilier pour ce type de structure. En conséquence, je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

Bernard AUBAGUE

J'aurais voulu avoir des explications sur ce que pouvaient être les « petites formes de théâtre vivant », expression qui figurait dans le premier projet qui nous a été envoyé par courrier. Ce terme a malheureusement disparu dans la délibération de ce soir. Aussi, les « petites formes de théâtre vivant » ont-elles disparu en l'espace de quinze jours ?

Paul MATHONNAT

Nous avons bien précisé que l'équipement mis à disposition à l'ensemble des services n'était pas forcément une salle de spectacle ou de concert. Les petites formes de théâtre vivant initiées par l'ECAM ont lieu dans le foyer la plupart du temps et c'est pour cela que nous avons fait disparaître cette phrase. Cependant, Monsieur AUBAGUE, vous avez tout le loisir d'assister à ces petites formes de théâtre vivant lorsqu'il y en a à l'ECAM.

Jean-Luc LAURENT

Je pense que cette modification n'est pas un sujet d'importance fondamentale dans ce rapport de présentation.

Nous passons donc au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 (M. AUBAGUE).

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

N°2013-012. CESSION DES LOCAUX CONSTITUANT L'ATELIER DE MENUISERIE SITUÉ AU 9TER-11 RUE CARNOT

Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit donc de la vente des locaux de l'ancienne menuiserie. Si je dis ancienne, c'est parce que la nouvelle est maintenant située dans les locaux du CTM.

Ainsi, comme ces locaux sont maintenant désaffectés, la Ville a décidé de les mettre en vente dans un souci de bonne gestion. Nous avons déjà trouvé un acquéreur, sachant que la superficie est de 380 m², que le prix de cession est de 450 000 €, les Domaines ayant émis un avis favorable.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur cette cession ?

Monsieur CHAPPELLIER puis Monsieur AUBAGUE.

Bernard CHAPPELLIER

En lisant cette délibération, je me suis quelque peu étonné du prix de la cession à 450 000 € au regard du prix du mètre carré commercial sur la Ville. Cela me semblait donc être un peu sous-évalué par les Domaines (c'est une question). D'autre part, je lisais dans la délibération qu'il pourrait éventuellement y avoir un problème de pollution des sols. Un état de situation exact a-t-il été réalisé à ce sujet ? En effet, je ne sais pas s'il est très légal de vendre un bien qui serait éventuellement pollué. Aussi, je me demandais si c'était pour cette raison que le coût de vente de ce bien était si faible. Merci.

Bernard AUBAGUE

En ce qui me concerne, j'espère simplement que cette goutte d'eau comblera le trou du nouveau centre technique municipal. De fait, je m'abstiendrai.

Jean-Luc LAURENT

Heureusement que nous ne réunissons pas le Conseil Municipal dans ces locaux car vous verriez de quoi il en retourne, Monsieur AUBAGUE ! Très franchement, lorsque nous avons des agents municipaux et que ces personnes font des métiers difficiles dans des régies-bâtiment, la moindre des choses est de leur offrir un cadre et des conditions de travail convenables et adaptés, à défaut d'être agréables.

Monsieur ROUSSEL pour répondre.

Didier ROUSSEL

Il s'agit de locaux techniques et non pas de locaux commerciaux. La valeur n'est donc pas calculée de la même façon. Concernant l'évaluation, celle-ci a été contrôlée et vérifiée par les Domaines et je vous assure qu'elle est tout à fait conforme au prix du marché pour ce type de locaux.

Bernard CHAPPELLIER

Vous dites que ce ne sont pas des locaux commerciaux. Or, ils vont bien le devenir.

Didier ROUSSEL

Non.

Bernard CHAPPELLIER

Dans ce cas, que vont-ils devenir ?

Didier ROUSSEL

Ce seront des locaux d'activité. Ce n'est pas une activité commerciale, c'est une activité d'hébergement qui sera transformée en bureaux. Creativ Valley est une société qui héberge notamment des jeunes créateurs dont les métiers sont principalement liés aux nouvelles technologies. Ils sont d'ailleurs déjà propriétaires de locaux à proximité. Ils souhaitent donc agrandir leur entreprise.

Pour les avoir visité plusieurs fois – ce que je vous invite à faire également, je peux vous dire qu'il s'agit vraiment d'une entreprise intéressante, avec une forme de philosophie allant dans le bon sens. Ce n'est donc pas un simple hébergeur. C'est autre chose. D'autre part, les locaux sont vendus en l'état et le repreneur effectuera les travaux d'aménagement. A ce que je sache il n'y a a priori pas de risques de pollution possibles.

Bernard CHAPPELLIER

Cela voudrait donc dire que nous aurions laissé travailler des employés de la Ville dans un tel endroit ?

Didier ROUSSEL

Bien sûr que non !

Jean-Marc NICOLLE

Je pense que vous ne connaissez pas les locaux ! Nous parlons de la menuiserie municipale. Nous ne parlons pas des locaux de PSTI. Allez voir par vous-même et vous verrez. C'est une menuiserie. Donc sauf si le bois est devenu polluant d'un seul coup ou qu'il y avait des essences particulières, jusqu'à preuve du contraire, les sols ne sont pas pollués par une menuiserie. Il n'y a pas de garage ni de vidange à cet endroit, ni de réserves d'essence. L'évaluation a donc été faite sur la base d'un local très sommaire puisqu'il s'agissait d'une menuiserie. Les sols sont en béton et il n'y a pas eu d'aménagements particuliers, comme pour des bureaux par exemple. Les locaux sont donc restés en l'état.

Permettez moi de m'étonner d'ailleurs de la position de Monsieur AUBAGUE et de l'opposition, surtout lorsqu'elle nous explique que nous n'aidons pas le développement économique ou que nous n'aidons pas à la création d'entreprises au Kremlin-Bicêtre. Aussi, quand bien même l'évaluation serait sous-estimée – ce qui n'est pas le cas –, nous devrions nous féliciter que la Ville soit soucieuse de réaliser cette vente pour des porteurs de projets à vocation économique. De plus, cela sera facteur de croissance. Or, dans le contexte actuel, ce n'est pas quelque chose d'innocent. Je pensais donc que nous aurions tous soutenu ce type d'initiative car nous en avons bien besoin.

Jean-Luc LAURENT

Il ne vous reste donc plus qu'à vous prononcer sur cette proposition de vente qui correspond à un double objectif. Premièrement, celui d'une bonne gestion, en rentrant des recettes dans le budget de la Ville et deuxièmement le fait que ces locaux soient destinés à une activité économique.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 1 (*M. AUBAGUE*).

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.
Nous passons au rapport suivant.

N°2013-013. ADHÉSION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION MAXIMILIEN -DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUPPLÉANT

Jean-Marc NICOLLE

L'association créée par la région Ile-de-France a pour vocation de proposer un portail commun pour les marchés publics, pour la mise en œuvre d'un réseau des acheteurs publics et d'une plateforme de dématérialisation. Le montant de l'adhésion est de 1 500 € par an, au regard de la strate de notre collectivité. En termes de représentants, nous vous proposons la candidature de Madame BASSEZ comme titulaire et de Madame MATHONNAT comme suppléante.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Je suis favorable à cette délibération car il est important de favoriser les PME dans la commande publique. J'appelle donc de mes vœux au niveau de l'Etat un *small business act* dans le même sens que ce qu'ont fait les Etats-Unis, pour encourager nos PME qui sont trop souvent oubliées des politiques publiques. Or ce sont de véritables acteurs économiques à côté des grandes entreprises.

Bernard CHAPPELLIER

Nous voterons cette délibération de la même façon car je pense que le fait de mutualiser les moyens pour aider les petites entreprises est une bonne chose. Ce serait d'ailleurs une idiotie de s'y opposer.

Jean-Luc LAURENT

Merci pour ce refus de l'idiotie.

Jean-Marc NICOLLE

Pour répondre à Monsieur AUBAGUE, je ne pense pas que ce soit à l'Etat de créer un *small business act* car cela relève plutôt d'une compétence territoriale. Or, si vous suiviez l'actualité régionale de manière attentive, vous vous seriez aperçu que cela a été mis en place assez récemment, dans le cadre du schéma adopté au niveau de la Région en matière de développement économique. Ce dispositif a donc été créé dans le cadre des compétences régionales. La Région intervient d'ailleurs tout particulièrement afin non seulement de pouvoir renforcer le tissu des petites et moyennes entreprises, mais aussi celui des entreprises intermédiaires, car c'est une de nos faiblesses françaises.

Jean-Luc LAURENT

Nous mettons tout d'abord ce rapport aux voix pour l'adhésion.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Jean-Luc LAURENT

Nous devons maintenant voter pour la désignation de nos deux représentants.

Résultat du vote

Votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°2013-014. RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT DE LA COORDINATRICE DU SERVICE PETITE ENFANCE - CONTRACTUEL DE CATÉGORIE A

Jean-Marc NICOLLE

Ce poste existe déjà puisque nous avons une coordinatrice de la petite enfance de catégorie A dans nos services. Aussi, comme cet agent est arrivé en fin de contrat, nous nous devons de proposer de nouveau le poste dans le même cadre de mission, pour satisfaire les règles de recrutement. Cette fois, la durée ne sera pas de trois ans, comme nous pouvons le proposer généralement sur des emplois contractuels, mais de seize mois, puisque l'agent nous a déjà fait savoir qu'elle avait un projet personnel à mener à l'issue.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE

Je suis tout d'abord étonné de voir que l'annonce est rédigée à la forme féminine. Il me semble que cela n'est pas légal, dans la mesure où vous ne pouvez pas sexuer les offres d'emplois. D'autre part, je constate une fois de plus que les fonctionnaires titulaires ne souhaitent pas rejoindre vos équipes.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets donc le rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 1 (*M. AUBAGUE*)

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2013-015. RESSOURCES HUMAINES : DÉCISION DE S'ASSOCIER A LA MISE EN CONCURRENCE ORGANISÉE PAR LE CIG EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES LIÉS À LA PROTECTION STATUTAIRE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS

Jean-Marc NICOLLE

Il s'agit là de nous associer à une consultation en cours sur des contrats d'assurance pour la

couverture des risques liés à la protection statutaire des fonctionnaires et des agents publics. C'est donc le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne qui lance cette procédure. A ce stade, elle nous permet de nous associer à la consultation, mais ne nous engage pas pour autant pour la suite. Nous restons donc libres de la décision à venir au regard du résultat de la consultation de marché public. Ainsi, au regard de l'offre qui sera proposée, nous devons alors délibérer sur l'adhésion ou non de la Ville, en fonction de ce qui nous sera proposé dans l'offre économique.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2013-016. RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Marc NICOLLE

Ces modifications font principalement référence à des avancements. Je rappelle que ces créations se font par des transformations de postes existants. Concernant la filière culturelle, il s'agit du recrutement d'un assistant de conservation. Or, comme le poste avait été créé sur un grade d'agent principal de 1^{ère} classe, la personne qui pourra être recrutée le sera sur un grade de 2^{ème} classe. C'est donc la raison pour laquelle nous proposons cette transformation.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

N°2013-017. RESSOURCES HUMAINES : DISPOSITION DE TITULARISATION APPLICABLE AUX AGENTS NON TITULAIRES - LOI N° 2012-347 DU 12 MARS 2012

Jean-Marc NICOLLE

Je pense que je vais convaincre mon collègue Monsieur AUBAGUE, lui qui est très soucieux que des emplois titulaires puissent nous rejoindre. Cette délibération nous permet justement de pouvoir résorber la question de l'emploi précaire à travers les emplois contractuels.

Je ne vous rappellerai pas les termes de la loi du 12 mars 2012 car ils vous sont précisés dans le rapport de présentation. Tout d'abord, il faut savoir qu'une première étape était déjà intervenue. Elle permettait de transformer des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée. Ce travail a été mené à l'automne dernier. Il a ainsi permis à quatre agents de plus de 50 ans et à quatre agents de moins de 50 ans – qui remplissaient les conditions – de pouvoir bénéficier d'un contrat à durée indéterminée.

Aujourd'hui, il convient désormais d'ouvrir les voies professionnelles de titularisation pour un certain nombre d'agents devant remplir un certain nombre de conditions notées dans le rapport. Aussi, dans ce cadre, les collectivités se doivent de présenter un plan de création d'emplois titulaires. De fait, 24 agents pouvant prétendre à ce dispositif ont ainsi été recensés au niveau de la collectivité. Nous prévoyons donc de créer 19 postes sur les années 2013, 2014 et 2015. Nous avons la possibilité de le faire jusqu'en 2016 mais nous proposons de le faire sur une durée de trois ans.

Ces postes vous sont donc présentés dans le rapport. Par ailleurs, vous aurez noté que nous avons proposé de pouvoir le faire dès 2013 sur les catégories C, dès 2014 sur les catégories B et en 2015 sur les catégories A.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard CHAPPELLIER

J'aurais voulu avoir une idée de l'âge de ces agents. C'est une question importante car au niveau des retraites, ce ne sont pas les mêmes caisses puisque les contractuels dépendent des caisses privées. Aussi, en tant que titulaires, ils cotiseront pour la retraite de la fonction publique. De fait, le temps passé en tant que contractuel et celui passé en tant que titulaire, jouera sur ce qu'ils percevront en termes de pension de retraite. Je voulais donc avoir une idée du temps que les agents ont passé en tant que contractuels et du temps qu'il leur restera à faire en tant que titulaires.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ?

Jean-Marc NICOLLE pour répondre.

Jean-Marc NICOLLE

J'aurais tendance à vous répondre que cela renvoie à des situations individuelles car tout dépend de la durée du contrat à durée déterminée des agents. Par ailleurs, il n'est pas uniquement question de l'âge de l'agent. Il s'agit avant tout de la durée. Quoi qu'il en soit, il existe des dispositifs permettant aux agents d'avoir éventuellement des rachats de cotisations lorsqu'ils « basculent » dans un processus de titularisation. Je le précise pour ne pas laisser à penser que des agents auraient pu être pénalisés en restant en CDD pendant plusieurs années. En effet, certains d'entre eux étaient en CDD car ils ne remplissaient pas les conditions pour être en CDI. Or, aujourd'hui, la loi leur permet désormais de pouvoir être en CDI. Le fait de les maintenir en CDD n'était donc pas une volonté particulière de la Ville.

Jean-Luc LAURENT

Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0
Abstention : 0

Il me reste à vous rendre compte des décisions que j'ai prises en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont la liste vous a été transmise. Ainsi, depuis notre dernière séance du 9 janvier 2013, j'ai signé 62 décisions et contrats dont la liste est annexée à votre dossier du Conseil Municipal.
Y a-t-il des questions sur ces décisions ? *(Il n'y en a pas).*

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Je vous informe que notre prochaine séance aura lieu ici-même le jeudi 28 mars 2013 à 20h30.

La séance est levée à 22h40.